GRESHAM Banque

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de
8.997.634 euros Siège social à Paris (8e) 20 rue de la Baume

341 911 576 RCS Paris

Assemblée Générale Mixte
15 mai 2025
Procès-verbal de délibération

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai, les actionnaires de la société Gresham Banque se sont réunis en Assemblée Générale au siège du Groupe APICIL 51 Boulevard Marius Vivier Merle 69003 Lyon sur convocation du Directoire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe BARRET en sa qualité de Président du Directoire de la société et représentant de la société APICIL Prévoyance.

Monsieur Pascal PROTON représentant la société APICIL Epargne Retraite, est appelé à remplir les fonctions de Scrutateur acceptant.

Le Bureau désigne comme Secrétaire Madame Annie CORSAIN.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les actionnaires présents ou représentés détiennent 100% des actions ayant le droit de vote et que l'Assemblée Générale régulièrement constituée peut en conséquence valablement délibérer.

Messieurs LARCHER et Messieurs TOUSSAINT représentant respectivement les cabinets et Forvis Mazars et Deloitte, commissaires aux comptes, sont présents.

Monsieur Laurent CHAVY, représentant du CSE régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président dépose alors sur le bureau et présente à l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation adressée par courriel aux actionnaires et aux commissaires aux comptes,
- la liste des actionnaires,
- la feuille de présence,
- l'ordre du jour et le texte des résolutions proposées par le Conseil de surveillance,
- le rapport de gestion du Directoire,
- le rapport du Conseil de surveillance contenant les observations éventuelles sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes annuels
- les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024,
- les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice, sur les comptes consolidés et sur les conventions réglementées,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Le Président déclare que tous les documents et renseignements prescrits par les textes en vigueur et devant être communiqués aux actionnaires ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite à l'Assemblée qu'elle est appelée à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire :

- Approbation des comptes sociaux
- Approbation des comptes consolidés
- Quitus aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance
- Affectation du résultat
- Rémunérations des dirigeants et preneurs de risques
- Conventions règlementées

A titre extraordinaire :

- Projet de fusion absorption de la société Alpheys Invest par la société Gresham Banque et pouvoirs au Président du Directoire
- Proposition de modifications statutaires
- Pouvoirs en vue des formalités

Puis le Président déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

A titre ordinaire :

Première résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, approuve tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes et le bilan de cet exercice qui se soldent par un bénéfice de 2 364 541,06 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de surveillance et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31/12/2024, approuve tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes et le bilan consolidés de cet exercice qui se soldent par un bénéfice de 3 140 950,66 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Directoire de leurs fonction de direction et aux membres du Conseil de surveillance de leurs fonctions et de leur surveillance pour l'année 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice de la façon suivante :

- Report à nouveau avant affectation :	13 304 959,27 €
- Bénéfice de l'exercice :	2 364 541,06 €
Soit un montant disponible de	15 669 500,33 €

Affectation :

- Réserve légale :	0,00 €
- Dividende :	1 500 000,00 €
- Report à nouveau après affectation :	14 169 500,33 €

Il est proposé de distribuer un dividende de 1 500 000,00 euros et d'affecter le solde en report à nouveau, le portant ainsi à 14 169 500,33 euros, afin d'améliorer le ratio de solvabilité.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte de ce qu'il lui a été rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice		Dividende versé
2021	-	1 000 000 €
2022	-	1 000 000 €
2023	-	2 500 000 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil de surveillance et conformément à l'article L.511-73 du Code monétaire et financier, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice écoulé, laquelle s'élève à 449 281 euros, aux dirigeants responsables, au sens de l'article L.511-13 du Code monétaire et financier et aux catégories de personnel, incluant les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié qui, au vu de ses revenus globaux, se trouve dans la même tranche de rémunération, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise ou du groupe.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Le bureau de l'Assemblée Générale constate ensuite que pour l'approbation des conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, le quorum atteint par l'Assemblée Générale est de plus du cinquième des actions ayant le droit de vote étant précisé que les actions des personnes intéressées par ces conventions sont exclues du calcul du quorum et de la majorité.

L'Assemblée Générale peut en conséquence délibérer sur l'application de ces conventions.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L 225-38 du Code de commerce, ratifie les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées, le cas échéant.

Cette résolution est soumise à un droit de vote auquel les actionnaires intéressés n'ont pas participé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

A titre extraordinaire :

Septième résolution

Après avoir pris connaissance du projet de fusion signé le 14 avril 2025 valant fusion par voie d'absorption par GRESHAM BANQUE (société absorbante) de l'ensemble des biens, droits et obligations d'ALPHEYS INVEST (société absorbée), de son avenant modificatif en date du 15 mai 2025, ainsi que des comptes sociaux arrêtés par le Directoire en date du 24/03/2025 utilisés pour établir les conditions et modalités de l'opération, l'assemblée générale approuve la fusion, les apports effectués et leur évaluation.

La Société Absorbante inscrira la contrepartie de l'actif net apporté (soit 3 925 553 €) tel que déterminé sur la base des comptes sociaux de référence de la Société Absorbée en capitaux propres dans un compte de report à nouveau.

Il est rappelé que la fusion est effectuée sans échange de titres et prendra effet rétroactivement d'un point de vue comptable et fiscal au 01/01/2025, sous réserve de la décision de l'ACPR relative au retrait d'agrément d'ALPHEYS INVEST.

L'assemblée générale donne pouvoir au président du Directoire de la Société afin de constater la levée des conditions suspensives, constater la réalisation définitive de la fusion et décider des modifications statutaires conséquentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des propositions de modifications statutaires visant à

i) ajouter la mention de la fusion par voie d'absorption d'ALPHEYS INVEST par GRESHAM BANQUE,

ii) corriger la numérotation des articles et

iii) tenir compte des évolutions apportées par la Loi du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France,

approuve la renumérotation de articles ainsi que les modifications des articles 6, 17 et 19 des statuts qui seront rédigés comme suit :

*« **ARTICLE 6 APPORTS***

Lors de la constitution, il est fait apport à la Société d'une somme de 20 000 000 de francs correspondant à la valeur nominale des actions, toutes de numéraire composant le capital social.

La somme de 20 000 000 de francs correspondant au montant des actions de numéraire souscrites, a été régulièrement déposée à un compte ouvert au nom de la Société en formation auprès du Crédit Industriel et Commercial 66, rue de la Victoire à Paris 9ème, et les versements des souscripteurs ont été constatés par un certificat établi conformément à la Loi et délivré par ladite banque.

Suite à la fusion-absorption de la société APICIL INVEST S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, au capital de 3.200.000 €, dont le siège social est sis 18-20 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg Section B sous le numéro 137 401, décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 2 novembre 2017, le capital social a été augmenté d'une somme de 536.983 euros par création de 35.225 actions nouvelles pour être porté de la somme de 8.460.651 euros à 8.997.634 euros.

Par décision du Président du directoire en date du [] prise suivant délégation de pouvoir de l'Assemblée Générale du 15 mai 2025, il a été constaté la réalisation définitive du transfert du patrimoine de la société ALPHEYS INVEST par voie de fusion simplifiée au profit de GRESHAM BANQUE, avec date d'effet rétroactive d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2025. »

*« **ARTICLE 17 CONSEIL DE SURVEILLANCE DELIBERATIONS***

La présence de la moitié au moins des membres en fonctions, avec un minimum de deux membres, est nécessaire pour la validité des délibérations. Il est tenu un registre de présence signé par les membres assistant à la séance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés ; en cas de partage, la voix du président de la séance est prépondérante. Toutefois, si deux membres seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises d'un commun accord.

Le règlement intérieur établi par le Conseil de surveillance peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des participants et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur.

Sauf en cas d'opposition de l'un de ses membres, les décisions du conseil de surveillance peuvent également être prises par consultation écrite de ses membres. Dans ce cas, il revient au président du conseil de surveillance de décider que les membres du conseil peuvent communiquer leur réponse par message électronique à l'adresse électronique indiquée dans la convocation.

Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par le Président de séance et au moins un membre ou, en cas d'empêchement du Président, par deux membres au moins.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil de surveillance, le Président du Directoire ou un Fondé de Pouvoir habilité à cet effet. »

« ARTICLE 19 DIRECTOIRE

1. Principes d'organisation

La direction générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, par un directoire qui exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du directoire est fixée à 75 ans accomplis.

Dans les conditions prévues par la loi, et pour une durée comprise entre 2 et 6 ans, les membres du directoire sont nommés par le conseil de surveillance qui en fixe le nombre, confère à l'un d'eux la qualité de président et détermine leur rémunération.

Les membres du directoire sont révoqués par le conseil de surveillance.

Les membres du directoire se réunissent chaque fois que l'intérêt social l'exige, sur convocation du président ou de la moitié de ses membres, au lieu indiqué par l'auteur de la convocation. Ils peuvent être convoqués par tous moyens, même verbalement.

Les décisions du directoire sont prises à la majorité des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Directoire qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Les membres du directoire ont la possibilité de voter par correspondance ou par voie de consultation écrite en communiquant leur réponse par message électronique à l'adresse électronique indiquée dans la convocation. »

Les autres articles des statuts ne sont pas modifiés.

L'assemblée générale donne pouvoir au président du Directoire de la Société afin de modifier les statuts de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

<u>Neuvième résolution</u>

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président	Le Scrutateur	Le Secrétaire
Signé par **Philippe BARRET** le 19/05/2025 08:38	Signé par **Pascal PROTON** le 19/05/2025 08:36	Signé par **Annie CORSAIN** le 19/05/2025 08:30
Tech & Trust by DOCAPOSTE	Tech & Trust by DOCAPOSTE	Tech & Trust by DOCAPOSTE

GRESHAM Banque

Comptes annuels 2024

Bilan social 2024 de GRESHAM Banque

Actif	2024	2023
(en milliers d'euros)		
Opérations interbancaires et assimilées	**254 357**	**212 839**
Caisse, Banques Centrales	252 972	208 255
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Créances sur les Etablissements de crédit	1 386	4 584
. A vue	1 386	4 584
. A terme	0	0
Opérations avec la clientèle	**3 258**	**3 897**
. Autres concours à la clientèle	3 011	3 727
. Comptes ordinaires débiteurs	247	170
Actions et autres titres à revenu variable	**1**	**1**
Participations & autres titres détenus à long terme	**2**	**4**
Parts dans les entreprises liées	**8 183**	**8 183**
Immobilisations incorporelles	**4 492**	**5 665**
Immobilisations corporelles	**1**	**2**
Autres actifs	**8 516**	**8 263**
Comptes de négociation et de régularisation	**14 950**	**30 059**
Total Actif	**293 760**	**268 912**

Passif	2024	2023
(en milliers d'euros)		
Opérations interbancaires et assimilées	**3 435**	**2 229**
Dettes envers les établissements de crédit	3 435	2 229
. A vue	3 435	2 229
. A terme		
Opérations avec la clientèle	**232 731**	**210 913**
Comptes d'épargne à régime spécial	36 805	46 697
. A terme	36 805	46 697
Autres dettes	195 926	164 216
. A vue	195 926	164 216
. A terme	0	0
Autres passifs	**17 073**	**14 265**
Comptes de négociation et de régularisation	**14 297**	**15 144**
Provisions pour risques et charges	**0**	**0**
Capitaux propres	**26 225**	**26 360**
(Hors Fonds pour Risques Bancaires Généraux)		
Capital souscrit	8 998	8 998
Prime d'émission	658	658
Réserves	900	900
Report à nouveau	13 305	10 260
Résultat de l'exercice	2 365	5 545
Total Passif	**293 760**	**268 912**

Hors Bilan	2024	2023
Engagements donnés	**703**	**840**
Engagements de financement	0	160
Engagements de garantie	503	376
Engagements de retraite	199	304
Engagements reçus	**703**	**840**
Nantissements reçus en garantie des prêts	503	536
Engagements reçu en contrepartie des retraites	199	304

Compte de résultat social 2024 de GRESHAM Banque

(en milliers d'euros)	2024	2023
Intérêts et produits assimilés	8 148	8 475
Intérêts et charges assimilées	-114	0
Revenus des titres à revenu variable	153	380
Commissions (produits)	13 666	13 383
Commissions (charges)	-6 551	-3 146
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	1
. Gains sur opérations sur titres de transaction	0	0
. Gains ou pertes sur opérations de change	0	1
Gains ou pertes sur opérations de placement & assimilés	0	0
. Gains ou pertes sur opérations sur titres de placement	0	0
Autres charges et produits d'exploitation bancaire	-463	-4 405
Produit net bancaire	14 845	15 288
Charges générales d'exploitation	-10 226	-7 391
. Frais de personnel	-4 434	-3 158
. Autres frais administratifs	-13 446	-11 226
. Autres charges d'exploitation non bancaire	-2	-3
. Autres produits d'exploitation non bancaire	7 656	12 995
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-2 083	-1 812
Résultat brut d'exploitation	2 536	6 086
Coût du risque	0	0
Résultat d'exploitation	2 536	6 086
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0
Résultat courant avant impôt	0	0
Résultat exceptionnel	7	52
. Produits exceptionnels	24	52
. Charges exceptionnelles	-18	0
Impôt sur les bénéfices	-178	-593
Résultat net	2 365	5 545

Annexe aux Comptes Annuels

A. Faits marquants et évènements postérieurs à la clôture

Dans un contexte de marchés financiers volatils, marqué par un léger repli du CAC 40 sur l'exercice (-2,1 %), le marché du compte-titres en France a connu un ralentissement en comparaison avec la tendance haussière observée en 2023. Cependant, les réseaux internes du Groupe ont, à l'inverse du marché, enregistré une dynamique soutenue en matière de collecte.

Le réseau GBP a réalisé une performance de collecte supérieure à son budget. De son côté, le réseau Intencial Patrimoine s'est distingué avec une performance remarquable, dépassant de près de 60 % ses objectifs de collecte.

Ces excellents résultats des réseaux internes, combinés à un bon niveau de collecte sur la plateforme Alpheys – pour laquelle GRESHAM Banque assure la tenue des comptes et la conservation d'une partie du portefeuille – ont permis de stabiliser les encours à 2,1 milliards d'euros, malgré un marché en léger repli.

L'activité de collecte des rétrocessions a également bénéficié de cette dynamique, grâce au référencement d'un nombre significatif d'actifs.

En conséquence, le Produit Net Bancaire (PNB) de GRESHAM Banque est en hausse de 0,6 M€ en 2024 par rapport à 2023. Toutefois, cette progression a été limitée par la baisse des taux d'intérêt de la BCE (-1 %) au cours de l'exercice, faisant suite à la hausse significative de 2023.

Au niveau des Back-Offices Mandats et UC, l'année s'inscrit dans la continuité de 2023, avec un volume d'opérations toujours élevé et en croissance, en lien avec l'activité soutenue des assureurs du Groupe.

Le 28 juin 2024, le Groupe APICIL a finalisé l'acquisition de 100 % du capital d'Alpheys. Grâce à cette acquisition le Groupe APICIL se positionne désormais comme l'un des leaders sur le marché de la distribution intermédiée des comptes-titres et PEA. En 2025, le Groupe poursuit l'intégration d'Alpheys, avec un projet de fusion-absorption d'Alpheys Invest par GRESHAM Banque, prévu d'ici la fin du premier semestre, sous réserve de l'accord des organes de gouvernance et du retrait d'agrément d'Alpheys Invest par l'ACPR, son organisme de tutelle.

Dans cette perspective, le transfert des équipes administratives et back-office d'Alpheys Invest au sein de GRESHAM Banque a été effectif au 1er février 2025.

Evènements post-clôture

Néant

B. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 24/03/25 par le Directoire.

1. Présentation

Les comptes annuels de GRESHAM Banque sont établis selon les normes comptables en vigueur et les principes définis par le Ministère de l'Economie, après avis du Comité Consultatif de la Législation et de la Règlementation Financière (CCLRF).

2. Méthodes comptables appliquées

Opérations en devises
Les créances, dettes et engagements hors bilan libellés en devises sont convertis en euros au cours du dernier jour de l'exercice.

Créances et dettes
Les créances et dettes sont classées au bilan selon leur nature. Elles sont également regroupées et ventilées selon leurs échéances.

Les créances et dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou leur nature :
- Créances et dettes à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
- Crédits de trésorerie, crédits à la consommation et autres crédits pour la clientèle.
- Comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces créances et dettes sont enregistrés en compte de créances ou dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Engagements à long terme accordés aux salariés
Chaque année, la société actualise l'évaluation de ses engagements de retraite envers ses salariés. Le calcul tient compte des risques de mortalité, du turnover du personnel, de la taille réduite de la population et des départs à la retraite de l'année. La méthode appliquée est celle préconisée par l'AGIRC/ARRCO et elle est conforme à la recommandation ANC 2013-02. Ces engagements de retaite ne font pas l'objet d'une provision mais sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.
Les salariés des banques reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue à partir de 20 ans d'ancienneté.

Résultat par action
Le capital social est composé de 590 225 actions ordinaires d'une valeur nominale de 15.24€, il est entièrement libéré. Le résultat s'élève à 4,01 € par action pour 2024.

Commissions sur encours
Les commissions sont enregistrées à l'émission des factures et en application des conditions de rémunération prévues aux conventions signées. Les commissions liées aux retrocessions sont reversées aux différentes contreparties après leur encaissement.

Provisions pour risques et charges
Conformément au principe de prudence, des provisions pour risques et charges sont déterminées, le cas échéant, par les services opérationnels concernés, dès lors qu'une sortie de ressources probable et sans contrepartie a été identifiée.
Il s'agit notamment des provisions pour litiges, qui comprennent des frais de procédure, et des indemnités de fin de carrière.

Produits et charges exceptionnels
Dans le cadre de la revue des charges & produits, les opérations ne relevant pas directement de l'activité courante bancaire sont classées en produits et charges exceptionnels.

3. Comptes de bilan

3.1 Portefeuille titres

Les opérations concernant le portefeuille sont enregistrées conformément au titre 3 du Règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014. Les titres détenus en portefeuille sont répartis en trois catégories :

- **Titres de transaction**
 Destinés à être cédés dans un délai maximum de six mois, ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon inclus et frais exclus.
 A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché de la date d'arrêté. Les plus ou moins values latentes sont portées au compte de résultat.

- **Titres de placement**
 Acquis avec l'intention de les conserver plus de six mois, ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors frais et coupon couru.
 Les moins-values latentes à la date d'arrêté font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- **Titres de participation**
 Il s'agit de titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition. Les moins-values latentes par rapport à leur valeur d'utilité à la date d'arrêté font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

3.2 Titres reçus ou donnés en pension livrée

GRESHAM Banque est intermédiaire dans les opérations de pension entre le cédant et le cessionnaire et à ce titre est rémunérée.
Les titres n'étant ni prêtés ni empruntés par GRESHAM Banque, ils ne figurent ni à l'actif ni au passif du bilan.

3.3 Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition nette de TVA récupérable.
Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans, à partir de la date de mise en service.
Les immobilisations corporelles sont amorties de la manière suivante :

Agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Dégressif ou linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Une immobilisation incorporelle est reconnue lorsqu'il est probable que des bénéfices économiques futurs bénéficieront à l'entreprise et lorsque les coûts de cette immobilisation peuvent être estimés de manière fiable sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées. Les immobilisations incorporelles sont reconnues à leur coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill sont principalement constituées de logiciels et de licences d'utilisation acquis directement par la banque, de logiciels, de relation clients et de technologies acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ainsi que des solutions informatiques développées en interne. Afin de déterminer si une immobilisation incorporelle générée en interne satisfait aux critères de reconnaissance d'un actif, la Banque distingue la phase de recherche et la phase de développement.

4. Compte de résultat

Résultats sur les opérations de change
Les résultats des opérations de change sont déterminés selon les modalités prévues dans l'instruction n° 94-05 de la Commission Bancaire et au titre 7 du Règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014.
Les gains et les pertes de change latents ou définitifs sont comptabilisés au compte de résultat.

Revenus du portefeuille titres
Les revenus d'actions, notamment des titres de participation sont comptabilisés au moment de leur encaissement.
Les revenus des obligations du poste titres de placement et titres d'investissement correspondent aux intérêts acquis au jour le jour pendant la période effective de détention.

Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt et de change
La banque n'intervient pas pour compte propre sur des marchés organisés ou de gré à gré d'instruments financiers, à terme ferme ou conditionnel, de taux d'intérêt ou de change.

Impôts
Aucun impôt différé n'a été comptabilisé.
GRESHAM Banque fait partie du groupe d'intégration fiscale constitué par la SGAPS APICIL.

5. Comptes consolidés

En application du règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Bancaire, GRESHAM Banque établit des comptes consolidés.
Les comptes de GRESHAM Banque sont également combinés par la société tête de groupe SGAPS APICIL.

C. Notes sur le bilan

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Opérations interbancaires et opérations avec la clientèle

Créances	Montant	*Dettes*	Montant
Opérations interbancaires	***254 357***	***Opérations interbancaires***	***3 435***
Banque de France	*252 972*		
Créances sur établissements de crédit	*1 386*	*Dettes envers les établissements de crédit*	*3 435*
Opérations avec la clientèle	***3 258***	***Opérations avec la clientèle***	***232 731***
Autres concours à la clientèle	*3 011*	*Comptes d'épargne à régime spécial*	*36 805*
Comptes ordinaires débiteurs	*247*	*Comptes ordinaires créditeurs*	*195 926*

Opérations interbancaires

Le montant des liquidités placées sur le compte Banque de France de GRESHAM Banque s'élève à 252 972 milliers d'euros au 31/12/2024, contre 208 255 milliers d'euros au 31/12/2023.

Les créances à vue sur les établissements de crédits s'établissent à 1 386 milliers d'euros au 31/12/2024 contre 4 584 milliers d'euros au 31/12/2023.

Opérations avec la clientèle

Ce poste augmente de 21 818 milliers d'euros par rapport au 31/12/2023. Il baisse de 9 892 milliers d'euros sur les comptes d'épargne à régime spécial et augmente de 31 710 milliers d'euros sur les dépôts à vue créditeurs de la clientèle intégrant le portefeuille Alpheys.

Parts dans les entreprises liées au 31 décembre 2024

Ce poste correspond aux participations suivantes :

Entreprise liée	*Pourcentage de détention*	*Montant au 31/12/2024 en K€*	*Montant au 31/12/2023 en K€*
Apicil Epargne Retraite	0	0,02	0,02
Gresham immobilier SNC	5%	0,25	0,25
Info placement SAS	0%	0	1,85
APICIL Asset Management SA	99,99%	8 182,28	8 182,28

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2024

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves	Quote-part	Valeurs inventaire	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exerc.
A- Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication							
1- Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)							
APICIL Asset Management (France)	8 181,85	-	99,99%	8 181,03	24 950,74	934,93	159
2- Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)							
Néant							
B- Renseignements concernant les autres filiales et participations							
Gresham Immobilier	5,00	190,41	5%	9,77	0	0	0

Immobilisations

a) Valeurs brutes

Les frais de développement en cours concernent les projets SYMBIOTE et AMO d'unification des systèmes d'information des réseaux Gresham et Intencial.

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/2023	Entrées	Sorties	Transferts	Montant brut 31/12/2024	Amortissements & provisions 31/12/2024	Montant net 31/12/2024
Immobilisation incorporelles							
Fonds de commerce	198	0	0	0	198	-198	0
Logiciels	14 462	0	0	-18	14 444	-11 411	3 033
Frais de développement en cours	532	909	0	18	1 459		1 459
sous total	**15 192**	**909**	**0**	**0**	**16 101**	**-11 609**	**4 492**
Immobilisations corporelles							
Matériel informatique	61	0	0	0	61	-61	0
Autres immobilisations corporelles	20	0	0	0	20	-19	1
sous total	**81**	**0**	**0**	**0**	**81**	**-79**	**1**
Total immobilisations	**15 273**	**909**	**0**	**0**	**16 182**	**-11 688**	**4 493**

b) Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	Amortissements & provisions 31/12/2023	Dotations	Reprises	Amortissements & provisions 31/12/2024
Immobilisations incorporelles				
Fonds de commerce	198	0	0	198
Logiciels	9 329	2 082	0	11 411
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique	61	0	0	61
Autres immobilisations corporelles	18	0	0	19
Total amortissements et provisions	**9 606**	**2 082**	**0**	**11 688**

Seuls les éléments du fonds de commerce figurant à l'actif du bilan ont fait l'objet en totalité d'une provision pour dépréciation.

Autres actifs

(en milliers d'euros)	2024	2023
Créances rétrocessions	13	0
Créances fiscales et sociales	1 614	1 270
Créances clients	0	0
Débiteurs divers	6 889	6 993
Total	**8 516**	**8 263**

Comptes de négociation et de régularisation actifs

(en milliers d'euros)	2024	2023
Comptes de règlement des opérations sur titres	417	487
Opérations en transit	559	895
Commissions de rétrocessions à recevoir	7 253	4 133
Produits à recevoir groupe APICIL	3 716	21 762
Produits à recevoir partenariats	1 705	1 519
Autres produits à recevoir	1 300	1 263
Charges constatées d'avance	0	0
Total	**14 950**	**30 059**

Les soldes des comptes de règlement des opérations sur titres concernent des transactions dénouées dans les premiers jours de l'année.
Les commissions de rétrocessions à recevoir correspondent principalement aux montants à collecter pour le compte des sociétés du Groupe APICIL et à reverser à ces sociétés.

Autres passifs

(en milliers d'euros)	2024	2023
Dettes rétrocessions groupe APICIL	6 333	2 889
Dettes rétrocessions sociétés de gestion	240	274
Dettes fiscales et sociales	5 763	6 608
Dettes droits de garde	874	853
Dettes fournisseurs et diverses	3 862	3 642
Total	**17 073**	**14 265**

Comptes de négociation et de régularisation passifs

(en milliers d'euros)	2024	2023
Comptes de règlement des opérations sur titres	264	264
Chèques et virements en transit	5 890	7 524
Charges à payer groupe APICIL	4 947	6 285
Autres charges à payer	3 196	1 071
Total	**14 297**	**15 144**

Variation des capitaux propres pendant l'exercice

(en milliers d'euros)	***Capital***	***Primes d'émission***	***Réserves***	***Report à nouveau***	***Résultat de l'exercice***	***Capitaux propres***
Solde au 1er janvier 2024	8 998	658	900	10 260	5 545	26 360
Affectation du Résultat 2023				3 045	-5 545	-2 500
Résultat de l'exercice 2024					2 365	2 365
Solde au 31 décembre 2024	***8 998***	***658***	***900***	***13 305***	***2 365***	***26 225***

Le capital de la société est composé de 590 225 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un nominal de 15,24 €.
Il est détenu à 99,99% par APICIL Prévoyance.

Réserves

Les réserves correspondent à la réserve légale.

Echéances des créances et des dettes

En milliers d'euros	***-D'1 AN***	***DE 1 A 5 ANS***	***+5 ANS***	***SOLDE***
Créances				
Créance auprès des établissement de crédit	1 386	0	0	1 386
- A vue	1 386	0	0	1 386
- A terme	0	0	0	0
Autres concours à la clientèle	101	2 025	885	3 011
Comptes ordinaires débiteurs	247	0	0	247
Total	***1 734***	***2 025***	***885***	***4 644***
Dettes :				
Dettes envers les établissements de crédit	3 435	0	0	3 435
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	36 805	0	0	36 805
Autres dettes à vue	195 926	0	0	195 926
Total	***236 166***	***0***	***0***	***236 166***

D. Notes sur le compte de résultat

Interêts et produits assimilés

Les produits d'intérêts s'élèvent à 8 148 milliers d'euros au 31/12/2024 contre 8 475 milliers d'euros au 31/12/2023 et proviennent principalement aux intérêts des liquidités placées sur le compte Banque de France.

Interêts et charges assimilées

Les charges s'élèvent à 114 milliers d'euros au 31/12/2024 contre 0 milliers d'euros au 31/12/2023 et correspondaient aux intérêts négatifs des liquidités placées sur le compte Banque de France et auprès d'établissements de crédit.

Revenus des titres à revenu variable

Les revenus des titres à revenu variable représentent les dividendes des entreprises liées (Apicil Asset Management) pour 159 milliers d'euros au 31/12/2024 contre 380 milliers d'euros au 31/12/2023.

Commission charges

(en milliers d'euros)	*2024*	*2 023*
Frais de rétrocessions	*892*	*1 049*
Commissions d'apporteurs d'affaires	*0*	
Droits de garde	*2 819*	*1 060*
Commissions de conservation titres	*241*	*269*
Frais règlement/livraison bourse	*458*	*436*
Commissions de courtage	*1 407*	*30*
Rétrcocessions CGP com. Up front	*734*	*237*
Commissions sur moyens de paiement	*0*	*65*
Total	*6 551*	***3 146***

La forte variation est dû à un reclassement de compte entre 2023 et 2024, des autres charges d'exploitation bancaires en commissions charges.

Commission produits

(en milliers d'euros)	*2024*	*2 023*
Commissions sur encours comptes titres	*8 477*	*2 902*
Droits de garde	*4 873*	*5 076*
Droits d'entrée	*0*	*0*
Commissions de courtage	*0*	*640*
Commissions de gestion sous mandat	*0*	*0*
Commissions gestion OPCVM	*0*	*4 252*
Commissions diverses	*316*	*1 114*
Total	*13 666*	***13 983***

Autres charges et produits d'exploitation bancaires

Le montant des autres charges et produits d'exploitation bancaires s'élève en 2024 à 463 milliers d'euros, principalement composé de frais bancaires.

Frais administratifs

Les autres frais administratifs sont composés comme suit :

(en milliers d'euros)	2024	2 023
Frais administratifs		
Impots et taxes	-114	89
Loyers	25	0
Retro commission GSA	1 328	1 262
Services fournis intragroupe	8 926	6 381
Frais publicité	48	306
Cotisations	37	131
Interim et autres frais liés au personnel	296	156
Honoraires	154	48
Frais informatiques	2 472	2 201
Divers	275	651
Total	13 446	11 226

Frais du personnel

(en milliers d'euros)	2024	2023
Frais de personnel		
Salaires et traitements	2 499	6 027
Charges sociales (à l'exception des charges de retraite)	1 493	2 302
Charges de retraite	248	568
Intéressement des salariés	193	260
Total	4 434	9 158

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de GRESHAM Banque s'élève en 2024 à 136 milliers d'euros. Cette forte augmentation est dû à un rattrapage de N-1.

Résultat exceptionnel

La résultat exceptionnel s'élève à 7 milliers d'euros, il est composé principalement de régularisations sur exercices antérieurs.

Impôt sur les bénéfices

Le montant d'impôt société de GRESHAM Banque est de 178 milliers d'euros en 2024. Cet impôt est calculé comme en l'absence d'intégration fiscale, et donne lieu à une dette ou une créance envers la SGAPS APICIL dans le cadre de l'intégration fiscale.

Autres informations

L'effectif moyen du personnel en 2024 s'élève à 44 personnes.

Au 31 décembre l'effectif est ventilé comme suit :

	2024
Direction	1
Cadres	25
Non cadres	13
Alternant	5
Stagiaire	0
Total	**44**

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, à l'ensemble des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à raison de leurs fonctions s'élève à 449 milliers d'euros.

Auncun jeton de présence n'a été alloué aux administrateurs de la société GRESHAM Banque, au cours de l'exercice 2024.

Engagement retraite

Les engagements de retraite sont évalués en application de la recommandation ANC 2013-02. Ils s'élèvent à un montant de 199 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Le mode de calcul de l'engagement à fin 2024 a été réalisé selon la pratique du groupe avec les hypothèses suivantes :
Méthode de calcul :Prospective
Tables de mortalité :

- ✓ pour la population masculine TH 12-14
- ✓ pour la population féminine TF 12-14

Taux médian de progression des salaires par catégorie

- ✓ Cadre 0,98%
- ✓ Non cadre 2,00%

Taux de capitalisation net de frais de gestion : idem progression salaire
Taux de rotation du personnel (Turn-Over) par catégorie et par âge

- ✓ Cadre 4,44%
- ✓ Non cadre 11,76%

Age de départ en retraite 62 ans
Modalité de départ en retraite : à l'initiative du salarié
Convention(s) Collective(s) utilisée(s) : BANQUE

E. Notes sur le hors bilan

a) Les engagements retraites s'élèvent à 199 milliers d'euros.
b) Les nantissements reçus en garantie sur un contrat de prêt s'élèvent à 503 milliers d'euros.
c) Le montant des nantissements donnés en garantie sur cautions est de 505 milliers d'euros.

Hors Bilan	2024	2023
Engagements donnés	***703***	***840***
Engagements de financement	*0*	*160*
Engagements de garantie	*503*	*376*
Engagements de retraite	*199*	*304*
Engagements reçus	***703***	***840***
Nantissements reçus en garantie des prêts	*503*	*536*
Engagements reçu en contrepartie des retraites	*199*	*304*

Docusign Envelope ID: 6E8BA01C-9680-4227-B0F4-DAEB7452EA83

Gresham Banque

Société anonyme

20, Rue de la Baume,

75008 Paris

France

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Docusign Envelope ID: 6E8BA01C-9680-4227-B0F4-DAEB7452EA83

Forvis Mazars
109 Rue Tête d'Or CS 10363
69451 Lyon
SAS au capital de 5 986 008 €
351 497 649 00084 RCS Lyon
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Lyon

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Gresham Banque

Société anonyme

20, Rue de la Baume,

75008 Paris

France

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la société Gresham Banque,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Gresham Banque relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Docusign Envelope ID: 6E8BA01C-9680-4227-B0F4-DAEB7452EA83

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires perçu sous forme de commissions

Risque identifié et principaux jugements :

Comme indiqué dans la note D de l'annexe aux comptes annuels, Gresham Banque a enregistré, sur l'exercice 2024, 13,7 millions d'euros de produits de commissions dont 8,5 millions d'euros de commissions sur encours comptes titres et 4,9 millions d'euros de commissions de droits de garde en contrepartie de 6,6 millions d'euros de charges de commissions.

Les commissions sur encours relatives à la distribution de comptes titres représentent un des postes principaux du chiffre d'affaires de Gresham Banque et dont une part repose sur une estimation de commissions restant à facturer.

En conséquence de ce qui précède, nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires, et notamment l'estimation des commissions restant à facturer comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque :

Nos travaux ont principalement consisté à :

- Effectuer le rapprochement entre les fichiers de gestion et la comptabilité sur le montant total des commissions ;
- Analyser les écarts entre les montants provisionnés au titre de l'exercice précédent et les montants réellement encaissés sur l'exercice pour évaluer la fiabilité de la méthode d'estimation ;
- Tester, à partir de sondage, les commissions restant à encaisser.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme

Docusign Envelope ID: 6E8BA01C-9680-4227-B0F4-DAEB7452EA83

indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Gresham Banque par l'assemblée générale du 23 mai 2005 pour le cabinet Deloitte & Associés et le 8 juillet 2016 pour le cabinet Forvis Mazars

Au 31 décembre 2024, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 20ème année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars dans la 9ème année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Docusign Envelope ID: 6E8BA01C-9680-4227-B0F4-DAEB7452EA83

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon et Paris-La Défense, le 30 avril 2025

Les commissaires aux comptes

Forvis Mazars	Deloitte & Associés
Signé par : Paul-Armel Junne DC78F6D628EB4C5...	Signed by: Pascal Toussaint 8AA33253B4F4493...
Paul-Armel JUNNE	Pascal TOUSSAINT

Docusign Envelope ID: 6E8BA01C-9680-4227-B0F4-DAEB7452EA83

GRESHAM Banque

Comptes annuels 2024

Docusign Envelope ID: 6E8BA01C-9680-4227-B0F4-DAEB7452EA83

Bilan social 2024 de GRESHAM Banque

Actif	2024	2023
(en milliers d'euros)		
Opérations interbancaires et assimilées	254 357	212 839
Caisse, Banques Centrales	252 972	208 255
Effets publics et valeurs assimilées	0	0
Créances sur les Etablissements de crédit	1 386	4 584
. A vue	1 386	4 584
. A terme	0	0
Opérations avec la clientèle	3 258	3 897
. Autres concours à la clientèle	3 011	3 727
. Comptes ordinaires débiteurs	247	170
Actions et autres titres à revenu variable	1	1
Participations & autres titres détenus à long terme	2	4
Parts dans les entreprises liées	8 183	8 183
Immobilisations incorporelles	4 492	5 665
Immobilisations corporelles	1	2
Autres actifs	8 516	8 263
Comptes de négociation et de régularisation	14 950	30 059
Total Actif	293 760	268 912

Passif	2024	2023
(en milliers d'euros)		
Opérations interbancaires et assimilées	3 435	2 229
Dettes envers les établissements de crédit	3 435	2 229
. A vue	3 435	2 229
. A terme		
Opérations avec la clientèle	232 731	210 913
Comptes d'épargne à régime spécial	36 805	46 697
. A terme	36 805	46 697
Autres dettes	195 926	164 216
. A vue	195 926	164 216
. A terme	0	0
Autres passifs	17 073	14 265
Comptes de négociation et de régularisation	14 297	15 144
Provisions pour risques et charges	0	0
Capitaux propres	26 225	26 360
(Hors Fonds pour Risques Bancaires Généraux)		
Capital souscrit	8 998	8 998
Prime d'émission	658	658
Réserves	900	900
Report à nouveau	13 305	10 260
Résultat de l'exercice	2 365	5 545
Total Passif	293 760	268 912

Hors Bilan	2024	2023
Engagements donnés	703	**840**
Engagements de financement	0	160
Engagements de garantie	503	376
Engagements de retraite	199	304
Engagements reçus	703	840
Nantissements reçus en garantie des prêts	503	536
Engagements reçu en contrepartie des retraites	199	304

Docusign Envelope ID: 6E8BA01C-9680-4227-B0F4-DAEB7452EA83

Compte de résultat social 2024 de GRESHAM Banque

(en milliers d'euros)	2024	2023
Intérêts et produits assimilés	8 148	8 475
Intérêts et charges assimilées	-114	0
Revenus des titres à revenu variable	153	380
Commissions (produits)	13 666	13 383
Commissions (charges)	-6 551	-3 146
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	1
. Gains sur opérations sur titres de transaction	0	0
. Gains ou pertes sur opérations de change	0	1
Gains ou pertes sur opérations de placement & assimilés	0	0
. Gains ou pertes sur opérations sur titres de placement	0	0
Autres charges et produits d'exploitation bancaire	-463	-4 405
Produit net bancaire	14 845	15 288
Charges générales d'exploitation	-10 226	-7 331
. Frais de personnel	-4 434	-3 158
. Autres frais administratifs	-13 446	-11 226
. Autres charges d'exploitation non bancaire	-2	-3
. Autres produits d'exploitation non bancaire	7 656	12 995
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	-2 083	-1 812
Résultat brut d'exploitation	2 536	6 086
Coût du risque	0	0
Résultat d'exploitation	2 536	6 086
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0
Résultat courant avant impôt	0	0
Résultat exceptionnel	7	52
. Produits exceptionnels	24	52
. Charges exceptionnelles	-18	0
Impôt sur les bénéfices	-178	-533
Résultat net	2 365	5 545

Docusign Envelope ID: 6E8BA01C-9680-4227-B0F4-DAEB7452EA83

Annexe aux Comptes Annuels

A. Faits marquants et évènements postérieurs à la clôture

Dans un contexte de marchés financiers volatils, marqué par un léger repli du CAC 40 sur l'exercice (-2,1 %), le marché du compte-titres en France a connu un ralentissement en comparaison avec la tendance haussière observée en 2023. Cependant, les réseaux internes du Groupe ont, à l'inverse du marché, enregistré une dynamique soutenue en matière de collecte.

Le réseau GBP a réalisé une performance de collecte supérieure à son budget. De son côté, le réseau Intencial Patrimoine s'est distingué avec une performance remarquable, dépassant de près de 60 % ses objectifs de collecte.

Ces excellents résultats des réseaux internes, combinés à un bon niveau de collecte sur la plateforme Alpheys – pour laquelle GRESHAM Banque assure la tenue des comptes et la conservation d'une partie du portefeuille – ont permis de stabiliser les encours à 2,1 milliards d'euros, malgré un marché en léger repli.

L'activité de collecte des rétrocessions a également bénéficié de cette dynamique, grâce au référencement d'un nombre significatif d'actifs.

En conséquence, le Produit Net Bancaire (PNB) de GRESHAM Banque est en hausse de 0,6 M€ en 2024 par rapport à 2023. Toutefois, cette progression a été limitée par la baisse des taux d'intérêt de la BCE (-1 %) au cours de l'exercice, faisant suite à la hausse significative de 2023.

Au niveau des Back-Offices Mandats et UC, l'année s'inscrit dans la continuité de 2023, avec un volume d'opérations toujours élevé et en croissance, en lien avec l'activité soutenue des assureurs du Groupe.

Le 28 juin 2024, le Groupe APICIL a finalisé l'acquisition de 100 % du capital d'Alpheys. Grâce à cette acquisition le Groupe APICIL se positionne désormais comme l'un des leaders sur le marché de la distribution intermédiée des comptes-titres et PEA. En 2025, le Groupe poursuit l'intégration d'Alpheys, avec un projet de fusion-absorption d'Alpheys Invest par GRESHAM Banque, prévu d'ici la fin du premier semestre, sous réserve de l'accord des organes de gouvernance et du retrait d'agrément d'Alpheys Invest par l'ACPR, son organisme de tutelle.

Dans cette perspective, le transfert des équipes administratives et back-office d'Alpheys Invest au sein de GRESHAM Banque a été effectif au 1er février 2025.

Evènements post-clôture

Néant

Docusign Envelope ID: 6E8BA01C-9680-4227-B0F4-DAEB7452EA83

B. Principes comptables et méthodes d’évaluation

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 24/03/25 par le Directoire.

1. Présentation

Les comptes annuels de GRESHAM Banque sont établis selon les normes comptables en vigueur et les principes définis par le Ministère de l’Economie, après avis du Comité Consultatif de la Législation et de la Règlementation Financière (CCLRF).

2. Méthodes comptables appliquées

Opérations en devises
Les créances, dettes et engagements hors bilan libellés en devises sont convertis en euros au cours du dernier jour de l’exercice.

Créances et dettes
Les créances et dettes sont classées au bilan selon leur nature. Elles sont également regroupées et ventilées selon leurs échéances.

Les créances et dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou leur nature :
- Créances et dettes à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
- Crédits de trésorerie, crédits à la consommation et autres crédits pour la clientèle.
- Comptes à vue créditeurs, comptes d’épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Les intérêts courus sur ces créances et dettes sont enregistrés en compte de créances ou dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Engagements à long terme accordés aux salariés
Chaque année, la société actualise l’évaluation de ses engagements de retraite envers ses salariés. Le calcul tient compte des risques de mortalité, du turnover du personnel, de la taille réduite de la population et des départs à la retraite de l'année. La méthode appliquée est celle préconisée par l’AGIRC/ARRCO et elle est conforme à la recommandation ANC 2013-02. Ces engagements de retaite ne font pas l’objet d’une provision mais sont comptabilisés dans les engagements hors bilan.
Les salariés des banques reçoivent une prime liée à la médaille du travail obtenue à partir de 20 ans d’ancienneté.

Résultat par action
Le capital social est composé de 590 225 actions ordinaires d’une valeur nominale de 15.24€, il est entièrement libéré. Le résultat s’élève à 4,01 € par action pour 2024.

Commissions sur encours
Les commissions sont enregistrées à l’émission des factures et en application des conditions de rémunération prévues aux conventions signées. Les commissions liées aux retrocessions sont reversées aux différentes contreparties après leur encaissement.

Provisions pour risques et charges
Conformément au principe de prudence, des provisions pour risques et charges sont déterminées, le cas échéant, par les services opérationnels concernés, dès lors qu’une sortie de ressources probable et sans contrepartie a été identifiée.
Il s’agit notamment des provisions pour litiges, qui comprennent des frais de procédure, et des indemnités de fin de carrière.

Produits et charges exceptionnels
Dans le cadre de la revue des charges & produits, les opérations ne relevant pas directement de l’activité courante bancaire sont classées en produits et charges exceptionnels.

Docusign Envelope ID: 6E8BA01C-9680-4227-B0F4-DAEB7452EA83

3. Comptes de bilan

3.1 Portefeuille titres

Les opérations concernant le portefeuille sont enregistrées conformément au titre 3 du Règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014. Les titres détenus en portefeuille sont répartis en trois catégories :

- **Titres de transaction**
 Destinés à être cédés dans un délai maximum de six mois, ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon inclus et frais exclus.
 A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché de la date d'arrêté. Les plus ou moins values latentes sont portées au compte de résultat.

- **Titres de placement**
 Acquis avec l'intention de les conserver plus de six mois, ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition hors frais et coupon couru.
 Les moins-values latentes à la date d'arrêté font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

- **Titres de participation**
 Il s'agit de titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque. Ils sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition. Les moins-values latentes par rapport à leur valeur d'utilité à la date d'arrêté font l'objet d'une provision pour dépréciation, les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

3.2 Titres reçus ou donnés en pension livrée

GRESHAM Banque est intermédiaire dans les opérations de pension entre le cédant et le cessionnaire et à ce titre est rémunérée.
Les titres n'étant ni prêtés ni empruntés par GRESHAM Banque, ils ne figurent ni à l'actif ni au passif du bilan.

3.3 Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur valeur d'acquisition nette de TVA récupérable.
Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 1 à 5 ans, à partir de la date de mise en service.
Les immobilisations corporelles sont amorties de la manière suivante :

Agencements et installations	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique	Dégressif	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Dégressif ou linéaire	5 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Une immobilisation incorporelle est reconnue lorsqu'il est probable que des bénéfices économiques futurs bénéficieront à l'entreprise et lorsque les coûts de cette immobilisation peuvent être estimés de manière fiable sur la base d'hypothèses raisonnables et documentées. Les immobilisations incorporelles sont reconnues à leur coût d'acquisition ou de production. Les immobilisations incorporelles autres que le goodwill sont principalement constituées de logiciels et de licences d'utilisation acquis directement par la banque, de logiciels, de relation clients et de technologies acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, ainsi que des solutions informatiques développées en interne. Afin de déterminer si une immobilisation incorporelle générée en interne satisfait aux critères de reconnaissance d'un actif, la Banque distingue la phase de recherche et la phase de développement.

4. Compte de résultat

Résultats sur les opérations de change
Les résultats des opérations de change sont déterminés selon les modalités prévues dans l'instruction n° 94-05 de la Commission Bancaire et au titre 7 du Règlement ANC N°2014-07 du 26 novembre 2014.
Les gains et les pertes de change latents ou définitifs sont comptabilisés au compte de résultat.

Revenus du portefeuille titres
Les revenus d'actions, notamment des titres de participation sont comptabilisés au moment de leur encaissement.
Les revenus des obligations du poste titres de placement et titres d'investissement correspondent aux intérêts acquis au jour le jour pendant la période effective de détention.

Opérations sur instruments à terme de taux d'intérêt et de change
La banque n'intervient pas pour compte propre sur des marchés organisés ou de gré à gré d'instruments financiers, à terme ferme ou conditionnel, de taux d'intérêt ou de change.

Docusign Envelope ID: 6E8BA01C-9680-4227-B0F4-DAEB7452EA83

Impôts
Aucun impôt différé n'a été comptabilisé.
GRESHAM Banque fait partie du groupe d'intégration fiscale constitué par la SGAPS APICIL.

5. Comptes consolidés

En application du règlement 99-07 du Comité de la Réglementation Bancaire, GRESHAM Banque établit des comptes consolidés.
Les comptes de GRESHAM Banque sont également combinés par la société tête de groupe SGAPS APICIL.

C. Notes sur le bilan

Les montants sont exprimés en milliers d'euros.

Opérations interbancaires et opérations avec la clientèle

Créances	Montant	*Dettes*	Montant
Opérations interbancaires	***254 357***	***Opérations interbancaires***	***3 435***
Banque de France	*252 972*		
Créances sur établissements de crédit	*1 386*	*Dettes envers les établissements de crédit*	*3 435*
Opérations avec la clientèle	***3 258***	***Opérations avec la clientèle***	***232 731***
Autres concours à la clientèle	*3 011*	*Comptes d'épargne à régime spécial*	*36 805*
Comptes ordinaires débiteurs	*247*	*Comptes ordinaires créditeurs*	*195 926*

Opérations interbancaires

Le montant des liquidités placées sur le compte Banque de France de GRESHAM Banque s'élève à 252 972 milliers d'euros au 31/12/2024, contre 208 255 milliers d'euros au 31/12/2023.

Les créances à vue sur les établissements de crédits s'établissent à 1 386 milliers d'euros au 31/12/2024 contre 4 584 milliers d'euros au 31/12/2023.

Opérations avec la clientèle

Ce poste augmente de 21 818 milliers d'euros par rapport au 31/12/2023. Il baisse de 9 892 milliers d'euros sur les comptes d'épargne à régime spécial et augmente de 31 710 milliers d'euros sur les dépôts à vue créditeurs de la clientèle intégrant le portefeuille Alpheys.

Parts dans les entreprises liées au 31 décembre 2024

Ce poste correspond aux participations suivantes :

Entreprise liée	*Pourcentage de détention*	*Montant au 31/12/2024 en K€*	*Montant au 31/12/2023 en K€*
Apicil Epargne Retraite	0	0,02	0,02
Gresham immobilier SNC	5%	0,25	0,25
Info placement SAS	0%	0	1,85
APICIL Asset Management SA	99,99%	8 182,28	8 182,28

Docusign Envelope ID: 6E8BA01C-9680-4227-B0F4-DAEB7452EA83

Renseignements concernant les filiales et participations au 31 décembre 2024

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves	Quote-part	Valeurs inventaire	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exerc.
A- Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication							
1- Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)							
APICIL Asset Management (France)	8 181,85	-	99,99%	8 181,03	24 950,74	934,93	159
2- Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)							
Néant							
B- Renseignements concernant les autres filiales et participations							
Gresham Immobilier	5,00	190,41	5%	9,77	0	0	0

Immobilisations

a) Valeurs brutes

Les frais de développement en cours concernent les projets SYMBIOTE et AMO d'unification des systèmes d'information des réseaux Gresham et Intencial.

(en milliers d'euros)	Montant brut 31/12/2023	Entrées	Sorties	Transferts	Montant brut 31/12/2024	Amortissements & provisions 31/12/2024	Montant net 31/12/2024
Immobilisation incorporelles							
Fonds de commerce	198	0	0	0	198	-198	0
Logiciels	14 462	0	0	-18	14 444	-11 411	3 033
Frais de développement en cours	532	909	0	18	1 459		1 459
sous total	***15 192***	***909***	***0***	***0***	***16 101***	***-11 609***	***4 492***
Immobilisations corporelles							
Matériel informatique	61	0	0	0	61	-61	0
Autres immobilisations corporelles	20	0	0	0	20	-19	1
sous total	***81***	***0***	***0***	***0***	***81***	***-79***	***1***
Total immobilisations	**15 273**	**909**	**0**	**0**	**16 182**	**-11 688**	**4 493**

b) Amortissements et provisions

(en milliers d'euros)	Amortissements & provisions 31/12/2023	Dotations	Reprises	Amortissements & provisions 31/12/2024
Immobilisations incorporelles				
Fonds de commerce	198	0	0	198
Logiciels	9 329	2 082	0	11 411
Immobilisations corporelles				
Matériel informatique	61	0	0	61
Autres immobilisations corporelles	18	0	0	19
Total amortissements et provisions	**9 606**	**2 082**	**0**	*11 688*

Seuls les éléments du fonds de commerce figurant à l'actif du bilan ont fait l'objet en totalité d'une provision pour dépréciation.

Docusign Envelope ID: 6E8BA01C-9680-4227-B0F4-DAEB7452EA83

Autres actifs

(en milliers d'euros)	2024	2023
Créances rétrocessions	13	0
Créances fiscales et sociales	1 614	1 270
Créances clients	0	0
Débiteurs divers	6 889	6 993
Total	8 516	8 263

Comptes de négociation et de régularisation actifs

(en milliers d'euros)	2024	2023
Comptes de règlement des opérations sur titres	417	487
Opérations en transit	559	895
Commissions de rétrocessions à recevoir	7 253	4 133
Produits à recevoir groupe APICIL	3 716	21 762
Produits à recevoir partenariats	1 705	1 519
Autres produits à recevoir	1 300	1 263
Charges constatées d'avance	0	0
Total	14 950	30 059

Les soldes des comptes de règlement des opérations sur titres concernent des transactions dénouées dans les premiers jours de l'année.
Les commissions de rétrocessions à recevoir correspondent principalement aux montants à collecter pour le compte des sociétés du Groupe APICIL et à reverser à ces sociétés.

Autres passifs

(en milliers d'euros)	2024	2023
Dettes rétrocessions groupe APICIL	6 333	2 889
Dettes rétrocessions sociétés de gestion	240	274
Dettes fiscales et sociales	5 763	6 608
Dettes droits de garde	874	853
Dettes fournisseurs et diverses	3 862	3 642
Total	**17 073**	**14 265**

Comptes de négociation et de régularisation passifs

(en milliers d'euros)	2024	2023
Comptes de règlement des opérations sur titres	264	264
Chèques et virements en transit	5 890	7 524
Charges à payer groupe APICIL	4 947	6 285
Autres charges à payer	3 196	1 071
Total	14 297	15 144

Docusign Envelope ID: 6E8BA01C-9680-4227-B0F4-DAEB7452EA83

Variation des capitaux propres pendant l'exercice

(en milliers d'euros)	*Capital*	*Primes d'émission*	*Réserves*	*Report à nouveau*	*Résultat de l'exercice*	*Capitaux propres*
Solde au 1er janvier 2024	8 998	658	900	10 260	5 545	26 360
Affectation du Résultat 2023				3 045	-5 545	-2 500
Résultat de l'exercice 2024					2 365	2 365
Solde au 31 décembre 2024	*8 998*	*658*	*900*	*13 305*	*2 365*	*26 225*

Le capital de la société est composé de 590 225 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un nominal de 15,24 €.
Il est détenu à 99,99% par APICIL Prévoyance.

Réserves

Les réserves correspondent à la réserve légale.

Echéances des créances et des dettes

En milliers d'euros	*-D'1 AN*	*DE 1 A 5 ANS*	*+5 ANS*	*SOLDE*
Créances				
Créance auprès des établissement de crédit	1 386	0	0	1 386
- A vue	1 386	0	0	1 386
- A terme	0	0	0	0
Autres concours à la clientèle	101	2 025	885	3 011
Comptes ordinaires débiteurs	247	0	0	247
Total	*1 734*	*2 025*	*885*	*4 644*
Dettes :				
Dettes envers les établissements de crédit	3 435	0	0	3 435
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	36 805	0	0	36 805
Autres dettes à vue	195 926	0	0	195 926
Total	*236 166*	*0*	*0*	*236 166*

Docusign Envelope ID: 6E8BA01C-9680-4227-B0F4-DAEB7452EA83

D. Notes sur le compte de résultat

Interêts et produits assimilés

Les produits d'intérêts s'élèvent à 8 148 milliers d'euros au 31/12/2024 contre 8 475 milliers d'euros au 31/12/2023 et proviennent principalement aux intérêts des liquidités placées sur le compte Banque de France.

Interêts et charges assimilées

Les charges s'élèvent à 114 milliers d'euros au 31/12/2024 contre 0 milliers d'euros au 31/12/2023 et correspondaient aux intérêts négatifs des liquidités placées sur le compte Banque de France et auprès d'établissements de crédit.

Revenus des titres à revenu variable

Les revenus des titres à revenu variable représentent les dividendes des entreprises liées (Apicil Asset Management) pour 159 milliers d'euros au 31/12/2024 contre 380 milliers d'euros au 31/12/2023.

Commission charges

(en milliers d'euros)	*2024*	***2 023***
Frais de rétrocessions	*892*	*1 049*
Commissions d'apporteurs d'affaires	*0*	
Droits de garde	*2 819*	*1 060*
Commissions de conservation titres	*241*	*269*
Frais règlement/livraison bourse	*458*	*436*
Commissions de courtage	*1 407*	*30*
Rétrocessions CGP com. Up front	*734*	*237*
Commissions sur moyens de paiement	*0*	*65*
Total	*6 551*	***3 146***

La forte variation est dû à un reclassement de compte entre 2023 et 2024, des autres charges d'exploitation bancaires en commissions charges.

Commission produits

(en milliers d'euros)	*2024*	*2 023*
Commissions sur encours comptes titres	*8 477*	*2 902*
Droits de garde	*4 873*	*5 076*
Droits d'entrée	*0*	*0*
Commissions de courtage	*0*	*640*
Commissions de gestion sous mandat	*0*	*0*
Commissions gestion OPCVM	*0*	*4 252*
Commissions diverses	*316*	*1 114*
Total	*13 666*	*13 983*

Docusign Envelope ID: 6E8BA01C-9680-4227-B0F4-DAEB7452EA83

Autres charges et produits d'exploitation bancaires

Le montant des autres charges et produits d'exploitation bancaires s'élève en 2024 à 463 milliers d'euros, principalement composé de frais bancaires.

Frais administratifs

Les autres frais administratifs sont composés comme suit :

(en milliers d'euros)	2024	2 023
Frais administratifs		
Impots et taxes	-114	89
Loyers	25	0
Retro commission GSA	1 328	1 262
Services fournis intragroupe	8 926	6 381
Frais publicité	48	306
Cotisations	37	131
Interim et autres frais liés au personnel	296	156
Honoraires	154	48
Frais informatiques	2 472	2 201
Divers	275	651
Total	**13 446**	**11 226**

Frais du personnel

(en milliers d'euros)	2024	2023
Frais de personnel		
Salaires et traitements	2 499	6 027
Charges sociales (à l'exception des charges de retraite)	1 493	2 302
Charges de retraite	248	568
Intéressement des salariés	193	260
Total	4 434	9 158

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de GRESHAM Banque s'élève en 2024 à 136 milliers d'euros. Cette forte augmentation est dû à un rattrapage de N-1.

Résultat exceptionnel

La résultat exceptionnel s'élève à 7 milliers d'euros, il est composé principalement de régularisations sur exercices antérieurs.

Impôt sur les bénéfices

Le montant d'impôt société de GRESHAM Banque est de 178 milliers d'euros en 2024. Cet impôt est calculé comme en l'absence d'intégration fiscale, et donne lieu à une dette ou une créance envers la SGAPS APICIL dans le cadre de l'intégration fiscale.

Docusign Envelope ID: 6E8BA01C-9680-4227-B0F4-DAEB7452EA83

Autres informations

L'effectif moyen du personnel en 2024 s'élève à 44 personnes.

Au 31 décembre l'effectif est ventilé comme suit :

	2024
Direction	1
Cadres	25
Non cadres	13
Alternant	5
Stagiaire	0
Total	**44**

Le montant global des rémunérations allouées, au titre de l'exercice, à l'ensemble des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à raison de leurs fonctions s'élève à 449 milliers d'euros.

Auncun jeton de présence n'a été alloué aux administrateurs de la société GRESHAM Banque, au cours de l'exercice 2024.

Engagement retraite

Les engagements de retraite sont évalués en application de la recommandation ANC 2013-02. Ils s'élèvent à un montant de 199 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

Le mode de calcul de l'engagement à fin 2024 a été réalisé selon la pratique du groupe avec les hypothèses suivantes :
Méthode de calcul :Prospective
Tables de mortalité :

- ✓ pour la population masculine TH 12-14
- ✓ pour la population féminine TF 12-14

Taux médian de progression des salaires par catégorie

- ✓ Cadre 0,98%
- ✓ Non cadre 2,00%

Taux de capitalisation net de frais de gestion : idem progression salaire
Taux de rotation du personnel (Turn-Over) par catégorie et par âge

- ✓ Cadre 4,44%
- ✓ Non cadre 11,76%

Age de départ en retraite 62 ans
Modalité de départ en retraite : à l'initiative du salarié
Convention(s) Collective(s) utilisée(s) : BANQUE

Docusign Envelope ID: 6E8BA01C-9680-4227-B0F4-DAEB7452EA83

E. Notes sur le hors bilan

a) Les engagements retraites s'élèvent à 199 milliers d'euros.
b) Les nantissements reçus en garantie sur un contrat de prêt s'élèvent à 503 milliers d'euros.
c) Le montant des nantissements donnés en garantie sur cautions est de 505 milliers d'euros.

Hors Bilan	2024	2023
Engagements donnés	703	**840**
Engagements de financement	0	160
Engagements de garantie	503	376
Engagements de retraite	199	304
Engagements reçus	703	840
Nantissements reçus en garantie des prêts	503	536
Engagements reçu en contrepartie des retraites	199	304

GRESHAM Banque

Rapport annuel 2024 au Conseil de Surveillance

Rapport du Conseil de Surveillance

1. Faits marquants et évènements postérieurs à la clôture

Dans un contexte de marchés financiers volatils, marqué par un léger repli du CAC 40 sur l'exercice (-2,1 %), le marché du compte-titres en France a connu un ralentissement en comparaison avec la tendance haussière observée en 2023. Cependant, les réseaux internes du Groupe ont, à l'inverse du marché, enregistré une dynamique soutenue en matière de collecte.

Le réseau GBP a réalisé une performance de collecte supérieure à son budget. De son côté, le réseau Intencial Patrimoine s'est distingué avec une performance remarquable, dépassant de près de 60 % ses objectifs de collecte.

Ces excellents résultats des réseaux internes, combinés à un bon niveau de collecte sur la plateforme Alpheys – pour laquelle GRESHAM Banque assure la tenue des comptes et la conservation d'une partie du portefeuille – ont permis de stabiliser les encours à 2,1 milliards d'euros, malgré un marché en léger repli.

L'activité de collecte des rétrocessions a également bénéficié de cette dynamique, grâce au référencement d'un nombre significatif d'actifs.

En conséquence, le Produit Net Bancaire (PNB) de GRESHAM Banque est en hausse de 0,6 M€ en 2024 par rapport à 2023. Toutefois, cette progression a été limitée par la baisse des taux d'intérêt de la BCE (-1 %) au cours de l'exercice, faisant suite à la hausse significative de 2023.

Au niveau des Back-Offices Mandats et UC, l'année s'inscrit dans la continuité de 2023, avec un volume d'opérations toujours élevé et en croissance, en lien avec l'activité soutenue des assureurs du Groupe.

Le 28 juin 2024, le Groupe APICIL a finalisé l'acquisition de 100 % du capital d'Alpheys. Grâce à cette acquisition le Groupe APICIL se positionne désormais comme l'un des leaders sur le marché de la distribution intermédiée des comptes-titres et PEA. En 2025, le Groupe poursuit l'intégration d'Alpheys, avec un projet de fusion-absorption d'Alpheys Invest par GRESHAM Banque, prévu d'ici la fin du premier semestre, sous réserve de l'accord des organes de gouvernance et du retrait d'agrément d'Alpheys Invest par l'ACPR, son organisme de tutelle.

Dans cette perspective, le transfert des équipes administratives et back-office d'Alpheys Invest au sein de GRESHAM Banque a été effectif au 1er février 2025.

Situation économique

L'économie mondiale a subi une succession de chocs depuis la pandémie Covid-19 en 2020. L'invasion de l'Ukraine par la Russie a fragmenté les principaux marchés des produits de base. Le récent conflit au Moyen-Orient a exacerbé les risques géopolitiques. L'inflation a atteint dans le monde, en 2022, des niveaux jamais observés depuis des décennies. L'inflation a cependant reflué en 2023 et en 2024, les banques centrales ont assoupli leurs politiques monétaires avec une baisse de leur taux d'intérêts directeurs. Le principal taux directeur de la BCE diminué de 1% entre fin 2023 et fin 2024. Cela a impacté négativement le revenu de 0.5m€.

Evènements post-clôture

Néant

2. Evolution de l'activité

L'ensemble constitué par la Banque et sa filiale de gestion de portefeuille Apicil Asset Management a poursuivi ses activités en 2024 dans les domaines de la gestion d'épargne pour compte de tiers, la conservation d'actifs et l'intermédiation financière.

Le montant des actifs déposés chez GRESHAM Banque s'élève au 31/12/2024 à 2,078 milliard d'euros en valeur de marché, en augmentation par rapport au 31/12/2023 (2,009 millard d'euros).

3. Comptes consolidés

Le résultat net consolidé de la banque et sa société de gestion est en baisse en 2024 pour se porter à 3 141 milliers d'euros contre 5 571 milliers d'euros l'exercice précédent (part du Groupe).

Le Produit Net Bancaire enregistre une hausse de 4% à 30 674 milliers d'euros en 2024 contre 29 449 milliers d'euros en 2023.

Le tableau suivant en synthétise les différentes composantes.

(en milliers d'euros)	**2024**	**2023**	**%**
Honoraires de gestion	25 061	27 897	-10%
Autres opérations	5 613	1 552	262%
Produit Net Bancaire consolidé :	**30 674**	**29 449**	4%
Frais généraux (*)	-26 933	-23 168	16%
Résultat Brut d'exploitation	**3 741**	**6 281**	-40%
Coût du risque	0	0	n/s
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	n/s
Résultats exceptionnels	6	46	-87%
Impôt sur les bénéfices	-606	-756	-20%
Intérêts minoritaires	0	0	n/s
Résultat net consolidé - part du Groupe	**3 141**	**5 571**	**-44%**

(*) y compris les dotations aux amortissements et provisions

4. Perspectives

En 2025, la Banque et sa filiale de gestion de portefeuille continueront leur expansion dans leurs domaines respectifs. L'évolution des résultats dépendra principalement de l'évolution des taux d'intérêt, mais aussi des volumes des transactions et du contexte boursier.
La Banque s'appuie sur deux réseaux de distribution, GRESHAM Banque Privée (réseau salarié) et Intencial (réseau de CGPi) renforcé en 2025 par les ancienne équipes Alpheys, pour promouvoir ses produits bancaires. L'intégration d'une partie du portefeuille d'Alpheys à la fin janvier 2022 a permis d'augmenter les encours conservés de près de 800 millions d'euros et d'atteindre 2 milliards d'encours. Le plan stratégique 2025-2028 succède au plan précédent 2020-2024, avec toujours une attention particulière portée à la digitalisation de l'offre. L'industrialisation des processus et le développement de la productivité contribueront à améliorer la qualité des services rendus aux réseaux et à multiplier les opportunités auprès de nouveaux réseaux.
Pour APICIL Asset Management, l'année 2025 sera consacrée à pérenniser le travail déjà engagé par les équipes au sein des processus et des outils, tout en continuant d'orienter son action sur des sujets importants comme celui de la culture client et de la durabilité (axe ISR, par exemple).
Enfin, en juin 2024, le Groupe APICIL a finalisé l'acquisition de 100% du capital d'Alpheys. Avec Gresham Banque et Alpheys, le Groupe APICIL devient ainsi l'un des leaders du marché de la distribution intermédiée des comptes-titres et des PEA.

5. Comptes de GRESHAM Banque

Les résultats de GRESHAM Banque sont résumés dans le tableau ci-dessous.

(en milliers d'euros)	*2024*	*2023*	*%*
Honoraires d'intermédiation	1 407	640	120%
Honoraires de commercialisation	5 708	10 197	-44%
Dividendes des filiales et revenus de trésorerie	159	380	-58%
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	-463	-4 405	-89%
Intérêts assimilés	8 034	8 475	-5%
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	0	1	-101%
Produit net bancaire	**14 845**	**15 288**	**-3%**
Frais généraux (*)	-12 308	-9 203	34%
Coût du risque	0	0	n/s
Résultat exceptionnel	7	52	-87%
Impôt sur les bénéfices	-178	-593	-70%
Total	***2 365***	***5 545***	***-57%***

Aucune dépense somptuaire n'est à constater sur l'exercice 2024.

6. Actionnariat et participations

Le capital de GRESHAM Banque est détenu à 99.99% par la société APICIL Prévoyance.
Les salariés ne détiennent pas d'action du capital de GRESHAM Banque.

La banque détient les participations suivantes :

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves	Quote-part	Valeurs inventaire	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exerc.
A- Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société astreinte à la publication							
1- Filiales (50% au moins du capital détenu par la société)							
APICIL Asset Management (France)	8 181,85	-	99,99%	8 181,03	24 950,74	934,93	159
2- Participations (10 à 50% du capital détenu par la société)							
Néant							
B- Renseignements concernant les autres filiales et participations							
Gresham Immobilier	5,00	190,41	5%	9,77	0	0	0

7. Proposition d'affectation du résultat

	(en euros)
Bénéfice de l'exercice	2 364 541,06
Report à nouveau avant affectation	13 304 959,27
Soit un montant disponible de	15 669 500,33

que nous vous proposons d'affecter de la façon suivante :

Réserve légale	0
Dividende	1 500 000,00
Le solde étant reporté à nouveau :	14 169 500,33

Il est rappelé que, pour les trois exercices précédents, les dividendes versés en euros par action ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal	Dividende global
2022	1,69		1,69
2023	4,24		4,24
2024	2,54		2,54

8. Délais de paiement

Les informations suivantes n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes car GRESHAM Banque considère qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

A) Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Articles D.441-I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Articles D.441-I.-2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 J	1 à 30 J	31 à 60 J	61 à 90 J	91 J et plus	Total	0 J	1 à 30 J	31 à 60 J	61 à 90 J	91 J et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées												
Montant total des factures concernées ht												
Pourcentage du montant total des achats ht de l'exerice												
pourcentage du chiffre d'affaires ht de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombres des factures exclues												
Montant total des factures exclues												
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délai de paiement utilisés pour le retards de paiement	Délais contractuels: Delais légaux :						Délais contractuels: Delais légaux :					

Néant

B) Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

Factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice

	Articles D.441-II: Factures reçues ayant connu un retarde de paiement au						Articles D.441-II: Factures émises ayant connu un retard de paiement au					
	0 J	1 à 30 J	31 à 60 J	61 à 90 J	91 J et plus	Total	0 J	1 à 30 J	31 à 60 J	61 à 90 J	91 J et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre cumulé de factures concernées												
Montant cumulé des factures concernées HT												
Pourcentage du montant total HT des factures reçues dans l'année												
Pourcentage du chiffre d'affaire HT de l'exercice												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombres des factures exclues	**Neant**						**Neant**					
Montant total des factures exclues	**Neant**						**Neant**					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délai de paiement utilisés pour le retards de paiement	Délais contractuels Delais légaux :						Délais contractuels: Delais légaux :					

Néant

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(en Milliers d'euros, sauf III en euros)	2020	2021	2022	2023	2024
I. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	8 998	8 998	8 998	8 998	8 998
b) Nombres d'actions émises	590 225	590 225	590 225	590 225	590 225
II. Opérations et résultat de l'exercice					
a) Chiffre d'affaires HT	18 329	20 458	24 785	35 834	29 742
b) Résultat avant impôts, amortissements & provisions	1 797	3625	1778	7898	4 619
c) Impôts sur les bénéfices	0	5	137	593	178
d) Résultat après impôts mais avant amortissements & provisions	1 797	3620	3361	7305	4 440
e) Montant des résultats distribués	0	1000	800	2500	1 500
III. Résultats par actions					
a) Résultat après impôts mais avant amortissements & provisions	3,04	6,13	5,69	12,38	7,52
b) Résultat après impôts, amortissements & provisions	2,64	5,17	3,09	9,39	4,01
c) Dividende attribué à chaque action	0	1,69	1,69	4,24	2,54
IV. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés	69	70	71	80	44
b) Montant de la masse salariale	4 794	4 739	4 980	6 027	2 499
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales)	2696	2 613	3 145	3 131	1 934

Le Président du Directoire

GRESHAM Banque

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 8.997.634 euros

Siège social à Paris (8e) 20 rue de la Baume

341 911 576 RCS Paris

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 15 MAI 2025

* * * * * *

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire de notre société vous a convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire annuelle, conformément à la loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2024, et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous vous rappelons que, conformément à l'article L.225-68 du code de commerce, le Conseil de Surveillance doit présenter à l'assemblée générale ordinaire annuelle son rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion, ainsi que ses observations sur le rapport du directoire et sur les comptes de l'exercice.

Nous vous précisons que le Directoire a communiqué au Conseil de Surveillance les comptes annuels et le rapport de gestion.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire, nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

Nous espérons que l'ensemble des propositions que vous a faites le Directoire dans son rapport recevra votre agrément, et que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil de Surveillance

GRESHAM BANQUE

Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2024

Modalité d'exercice de la Direction Générale

GRESHAM Banque est une société anonyme au capital de 8 997 634 euros.
Conformément à l'article L. 225-57 et suivants du code de commerce, la direction générale de GRESHAM Banque est assumée collégialement par son directoire, présidé par Monsieur Philippe Barret. Chaque membre du directoire porte le titre de directeur général et représente la société dans tous les actes de la vie civile. Monsieur Jean Pierre CARADIAT est président du Conseil de surveillance.

Mandats des mandataires sociaux

Conformément à l'article L 225-37-4 du Code de commerce, est ci-après indiquée la liste des mandats ou fonctions exercés, pendant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

Monsieur Philippe BARRET

Président du Directoire de :
- GRESHAM Banque
- APICIL Epargne
- APICIL Epargne Retraite
- TERRITORIA Prévoyance

Président du Conseil d'administration de :
- The OneLife Company
- APICIL AM
- ACTIL (fin de mandat juin 2024)
- ALIQUIS Conseil
- NALO
- VERALTI (Président du directoire jusqu'en juin 2024)
- Alpheys Invest depuis juin 2024 (précédemment administrateur)

Membre du Conseil de surveillance de :
- Groupe JLO
- Liberlo
- SCPI Primopierre Président de : Baume Immobilier

Gérant de :
- The OneLife Holding
- SCI Gamma 1000 (dissolution 2024)
- SCI APICIL Part Dieu

Directeur Général de :
- APICIL Transverse
- APICIL Santé Prévoyance
- SGAPS APICIL
- APICIL Agirc Arrco
- Association AUA
- APICIL Prévoyance
- GRESHAM Banque

Dirigeant opérationnel de : mutuelle APICIL Mutuelle

Administrateur de :
- GENTTO
- Association M'O Transition
- Intencial Patrimoine (ex Alpheys Partenaires)
- Alpheys Holding (fin de mandat 2024 suite fusion)
- Alpheys SAS (fin de mandat 2024 suite fusion)
- Fondation APICIL
- Siparex Associés
- CPAM Rhône
- CNAMTS
- UNCAM
- Centre de recherche Institut Paul Bocuse

Président de Baume Immobilier

Monsieur Germain VAILLANT DE GUELIS

Directeur Général et membre du Directoire de :
- GRESHAM Banque

Administrateur de :
- Stratégie Euro ISR SICAV
- Stratégie Rendement Responsable
- Stratégie Patrimoine Solidaire

Monsieur Eric ROSENTHAL

Directeur Général et membre du Directoire de :
- Gresham Banque

Membre du Directoire de :
- Apicil Epargne Retraite
- Apicil Epargne

Directeur Général Délégué de SGAPS APICIL
Directeur Général Adjoint d'APICIL Transverse

Président du Conseil d'administration de :
- EQUITIM
- Fondation GRESHAM

Président du Conseil d'administration et directeur général SICAV Stratégie Patrimoine Solidaire

Administrateur de :
- Apicil Asset Management
- ALIQUIS Conseil
- NALO
- Alpheys Invest
- Intencial Patrimoine (ex Alpheys Partenaires)
- Alpheys Holding (fin de mandat 2024 suite fusion)
- Alpheys SAS (fin de mandat 2024 suite fusion)
- The OneLife Company

Président d'Infoplacement.fr (dissolution 2024)
Membre du Conseil de Surveillance de SCI PRIMONIAL CAPIMMO
Gérant de The OneLife Holding

Monsieur Pascal PROTON

Directeur Général et membre du Directoire de :
- Gresham Banque

Directeur Général Adjoint de :
- APICIL Transverse
- APICIL Agirc Arrco

Directeur Général Délégué de :
- APICIL Prévoyance
- SGAPS APICIL
- SICAV Stratégie Euro ISR

Membre du Directoire de :
- APICIL Epargne
- APICIL Epargne Retraite
- TERRITORIA Prévoyance

Dirigeant effectif de : APICIL Mutuelle

Président de :
- Moodelight (dissolution juin 2024)
- PSD Courtage

Membre du conseil de surveillance de :
- BLUELINEA
- Groupe JLO
- Liberlo

Administrateur de :

- GENTTO
- M'O Transition
- VERALTI (Membre du directoire jusqu'en juin 2024)
- SICAV Stratégie Rendement Responsable
- CARSAT Rhône Alpes

Président du Conseil d'administration et directeur général de SICAV Stratégie Euro ISR

Gérant de :

- SCI 126 Bd de la Croix Rousse
- SCI 14 rue des Tuileries
- SCI 51 bis rue François Peissel
- SCI 60 rue Domer
- SCI Crequi Saint Pothin
- SCI de la Charité
- SCI Gallia Molière
- SCI Presqu'Ile
- SCI Saint Vincent 46
- SCI Victor Hugo

Membres du CONSEIL DE SURVEILLANCE

Monsieur Jean Pierre CARADIAT

Président du Conseil de Surveillance de :

- Gresham Banque
- APICIL Epargne Retraite
- APICIL Epargne

Président du Conseil d'Administration de : Association AUA

Président du Conseil d'Administration de :

- APICIL Prévoyance

Vice-Président du conseil de surveillance de VERALTI jusqu'en juin 2024

Membre du Conseil de Surveillance de TERRITORIA Prévoyance

Administrateur de :

- SGAPS APICIL
- APICIL Transverse
- APICIL Sommitale
- APICIL AGIRC Arrco
- Association APICIL Santé Prévoyance
- Fondation APICIL

Membre du bureau exécutif de : Syndicat de la Métallurgie du Rhône

Monsieur Bernard FAUCHE

Membre du Conseil de Surveillance d'APICIL Epargne Retraite
Membre du Conseil de Surveillance d'APICIL Epargne
Membre du Conseil de Surveillance de GRESHAM Banque
Membre du Conseil de Surveillance de VERALTI jusqu'en juin 2024
Administrateur APICIL Prévoyance
Président du Conseil d'Administration de la SGAPS APICIL
Administrateur de l'Association APICIL Santé Prévoyance
Administrateur de l'Association APICIL Sommitale
Administrateur de l'Association APICIL Transverse

Monsieur Jean-Pierre GITENAY

Membre du Conseil de Surveillance d'APICIL Epargne Retraite
Membre du Conseil de Surveillance d'APICIL Epargne
Membre du Conseil de Surveillance de GRESHAM Banque
Membre du Conseil de Surveillance de VERALTI jusqu'en juin 2024
Administrateur APICIL Prévoyance
Administrateur SGAPS APICIL

Vice-Président de l'Association APICIL Transverse
Administrateur de l'Association APICIL Santé Prévoyance
Administrateur de l'Association APICIL Agirc Arrco
Président de APICIL Sommitale
Président JP GITENAY Conseil
Administrateur PROVIVIS Rhône
Administrateur GCL

Monsieur Hervé PATIN

Membre du Conseil de Surveillance de APICIL Epargne Retraite
Membre du Conseil de Surveillance d'APICIL Epargne
Membre du Conseil de Surveillance de GRESHAM Banque
Membre du Conseil de Surveillance de VERALTI jusqu'en juin 2024
Administrateur APICIL Prévoyance
Administrateur SGAPS APICIL
Administrateur de l'Association APICIL Santé Prévoyance
Administrateur de l'Association APICIL Sommitale
Administrateur de l'association APICIL Transverse
Secrétaire général DESCOURS ET CABAUD
Administrateur de DECABER
Administrateur - Directeur général SOGEDESCA
Gérant INFODESCA
Président du conseil d'administration LE HENAFF
Président Directeur Général GDFI
Président TECH'UP
Président de Durand Investissements
Administrateur Société Métallurgique de Grenoble
Gérant Bati MSC 2 - SCI LA PAREUSE – SCI ROUSSET – SCI La Grange des Echets –SCI La Trêve – SCI Immobilière Palissy

Monsieur Lionel PONCIN DE LA TOURNERIE

Membre du Conseil de Surveillance de APICIL Epargne Retraite
Membre du Conseil de Surveillance d'APICIL Epargne
Membre du Conseil de Surveillance de GRESHAM Banque
Membre du Conseil de Surveillance de VERALTI (jusqu'en juin 2024)
Administrateur APICIL Prévoyance
Administrateur SGAPS APICIL
Administrateur de l'Association APICIL Santé Prévoyance
Administrateur de APICIL Sommitale
Président de la Fondation APICIL
Président Directoire EZUS LYON
Membre Conseil de Surveillance LYON INGENIERIE PROJETS
Président Conseil de Surveillance CLIM INFO

Monsieur Adrien VOULGARIS

Membre du Conseil de Surveillance de APICIL Epargne Retraite
Membre du Conseil de Surveillance d'APICIL Epargne
Membre du Conseil de Surveillance de GRESHAM Banque
Membre du Conseil de Surveillance de VERALTI (jusqu'en juin 2024)
Administrateur APICIL Prévoyance
Administrateur de l'association APICIL Santé Prévoyance
Administrateur de l'association APICIL Transverse
Administrateur SGAPS APICIL
Administrateur de APICIL Sommitale

Monsieur Thierry FAYETTE

Vice-Président du Conseil de Surveillance de Gresham Banque
Vice-Président du Conseil de Surveillance d'APICIL Epargne
Vice-Président du Conseil de Surveillance d'APICIL Epargne Retraite
Vice-Président du Conseil de Surveillance de Veralti (jusqu'en juin 2024)
Vice-Président du CA d'APICIL Prévoyance
Vice-Président du conseil de surveillance de Territoria Prévoyance
Administrateur d'APICIL Santé Prévoyance
Vice-Président du CA de la SGAPS APICIL
Administrateur d'APICIL Sommitale
Administrateur de la Fondation APICIL

Monsieur David HUMBERT

Membre du Conseil de Surveillance d'APICIL Epargne
Membre du Conseil de Surveillance d'APICIL Epargne Retraite
Membre du Conseil de Surveillance de Gresham Banque
Membre du Conseil de Surveillance de VERALTI (jusqu'en juin 2024)
Administrateur d'APICIL Prévoyance
Administrateur d'APICIL Transverse
Administrateur de l'Association APICIL Santé Prévoyance
Président de la société Endrix

Monsieur Axel BARBOTEAU

Membre du Conseil de Surveillance de Gresham Banque
Membre du Conseil de Surveillance d'Apicil Epargne
Membre du Conseil de Surveillance d'Apicil Epargne Retraite
Membre du conseil de surveillance de Territoria Prévoyance
Membre du Conseil de Surveillance de VERALTI (jusqu'en juin 2024)
Administrateur d'APICIL Prévoyance
Administrateur de SGAPS APICIL
Administrateur d'APICIL Santé Prévoyance
Administrateur d'APICIL Sommitale
Président du conseil d'administration d'Apicil Transverse (jusqu'en juin 2024)

Monsieur Frédéric MAY

Membre du Conseil de Surveillance de Gresham Banque
Membre du Conseil de Surveillance d'APICIL Epargne
Membre du Conseil de Surveillance d'APICIL Epargne Retraite
Membre du Conseil de Surveillance de VERALTI (jusqu'en juin 2024)
Administrateur d'APICIL Prévoyance Administrateur
d'APICIL Sommitale Administrateur de SGAPS APICIL
Administrateur d'APICIL Transverse
Administrateur d'APICIL Santé Prévoyance
Administrateur d'APICIL Mutuelle
Administrateur GERP VICTORIA

Conventions réglementées

Une nouvelle convention est intervenue au cours de l'exercice 2024, à savoir une convention de mandat conclue le 22 octobre 2024 entre la société et Alpheys Partenaires lui confiant le pouvoir de conclure en leur nom et pour leur compte une convention de distribution ou de référencement des produits financiers avec les producteurs et de collecter les rétrocessions qui leur sont dues au titre de la distribution de ces produits financiers. Cette convention, répondant aux critères du 2° de l'article L.225-37-4 du code de commerce, n'a pas eu d'effet sur 2024 et est soumise à autorisation en 2025.

Par ailleurs, une convention de délégation de gestion d'activité entre la société (Délégante) et Alpheys Invest (Délégataire) en date du 31 janvier 2025 a pour objet de déléguer à Gresham Banque l'activité de RTO. Cette convention soumise à autorisation en 2025 prendra fin à la date de la fusion-absorption entre les deux sociétés soit au plus tard en Juin 2025.

Délégations accordées

Il ne nous a été donné avis d'aucune délégation en cours de validité accordée par l'assemblée générale des actionnaires en application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2.

GRESHAM Banque

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 8.997.634 euros
Siège social à Paris (8e) 20 rue de la Baume

341 911 576 RCS Paris

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, sur proposition du Directoire, décide d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice de la façon suivante :

- Report à nouveau avant affectation : 13 304 959,27 €
- Bénéfice de l'exercice : 2 364 541,06 €

Soit un montant disponible de 15 669 500,33 €

Affectation :

- Réserve légale : 0,00 €
- - Dividende : 1 500 000,00 €
- - Report à nouveau après affectation : 14 169 500,33 €

Il est proposé de distribuer un dividende de 1 500 000,00 euros et d'affecter le solde en report à nouveau, le portant ainsi à 14 169 500,33 euros, afin d'améliorer le ratio de solvabilité.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte de ce qu'il lui a été rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice		Dividende versé
2021	-	1 000 000 €
2022	-	1 000 000 €
2023	-	2 500 000 €

Le Président du Directoire

INTERNE